

**INTERVENTIONS DE CONTRÔLE DES COLONIES DE BERCE DU CAUCASE ET DE BERCE SPONDYLE  
SUR LE TERRITOIRE DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT**

**– RAPPORT FINAL 2017 –**

**MANDATÉ PAR**

**LE COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT**



**RÉALISÉ PAR**

**LOUIS DAVID PITRE**

**ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT**



**14 SEPTEMBRE 2017**



## 1. Contexte

La problématique de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) dans la région du Bas-Saint-Laurent a suscité au printemps 2015 la mise en place du *Comité de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent*, coordonné par la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent. Ce comité, formé notamment d'acteurs municipaux, ministériels et d'organismes de bassins versants, a établi des priorités d'action afin de lutter contre cette espèce exotique envahissante. Les efforts du comité ont notamment mené à l'intégration de cette problématique au sein du plan d'action du collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD). Le CRD du Bas-Saint-Laurent et le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) ont ainsi investi 60 000 \$ en vue de contrôler les populations de berce du Caucase dans la région jusqu'en 2018. Récemment, s'est ajoutée à la problématique une autre berce exotique envahissante, la berce commune ou spondyle (*Heracleum sphondylium*) qui fut signalée pour la première fois en 2017 sur le territoire des bassins versants du Nord-est du Bas-Saint-Laurent.

La coordination des activités de contrôle a été confiée par le collectif régional de développement, aux organismes de bassins versants (OBV) du Bas-Saint-Laurent pour leur zone respective. Le présent rapport présente succinctement, pour chacun des sites, les travaux réalisés par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) sur son territoire. Ce rapport fait suite au rapport d'intervention déposé en 2016 au CRD, détaillant les interventions de contrôle réalisées pendant la saison estivale.

Du temps pour la planification, la coordination, les interventions de contrôle et le suivi des interventions a été alloué à un professionnel de l'OBVNEBSL pour la réalisation du présent mandat. Certaines interventions ont impliqué des services professionnels indépendants, dont les facturations sont présentées en annexe.

## 2. Plan de lutte contre la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent

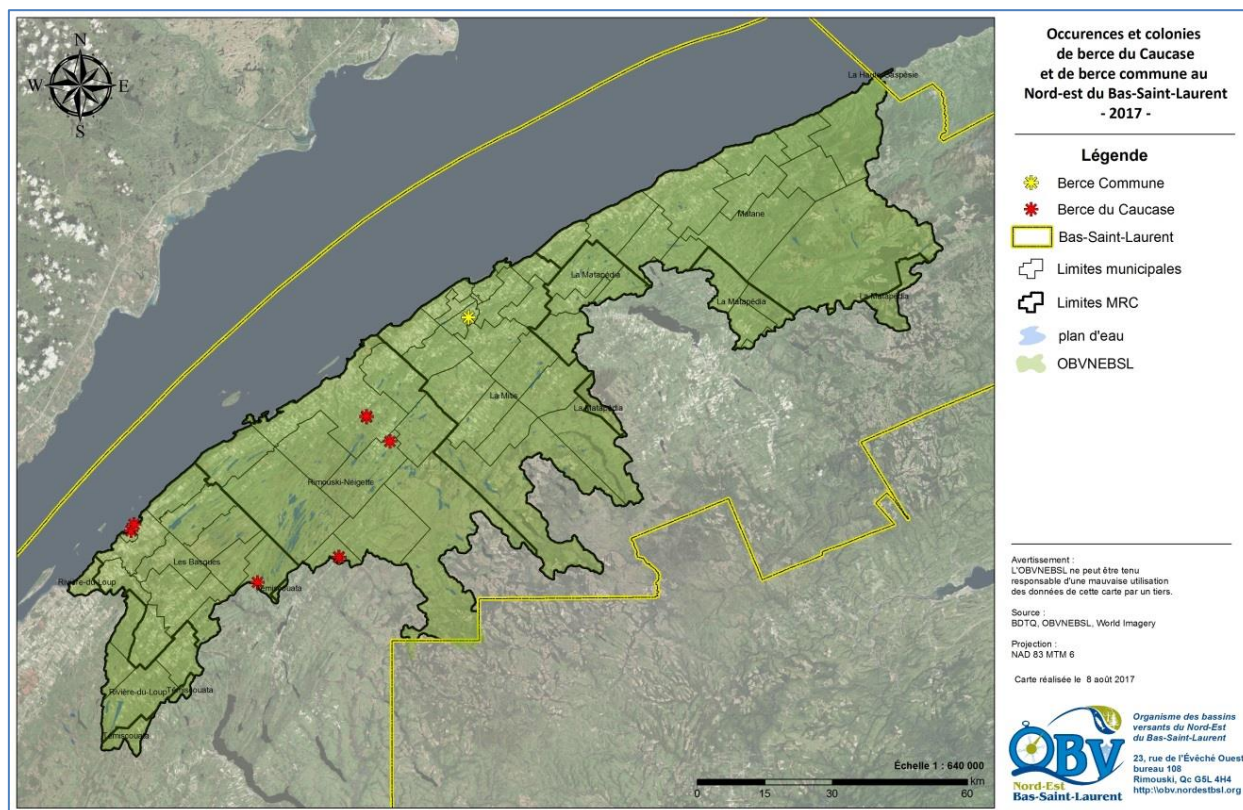
Les interventions de contrôle réalisées au printemps et à l'été 2017 sur les territoires des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (NEBSL) correspondent aux mesures identifiées au *Plan de lutte à la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent*, mis sur pied par des membres du *Comité de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent* en collaboration avec M. Claude Lavoie, spécialiste en lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE). L'ensemble des interventions identifiées au plan de lutte ont par la suite fait l'objet d'une demande d'avis d'assujettissement, déposée au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC). Les travaux planifiés pour la zone de l'OBVNEBSL ne furent pas soumis à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation tel que prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c.Q-2), puisque ceux-ci étaient

peu susceptibles de modifier la qualité de l'environnement. Néanmoins, un certificat d'autorisation a été obtenu de la ville de Rimouski pour les travaux de pulvérisation de glyphosate sur la colonie principale de Sainte-Blandine (ANNEXE 3).

### 3. Recensement des sites affectés et communications

Les sites contrôlés correspondent aux occurrences rapportées au *Comité de travail sur la berce du Caucase*, aux sites identifiés sur l'outil *Sentinelle* du MDDELCC, ainsi qu'aux données transmises directement à l'OBVNEBSL par les partenaires, notamment d'autres OBV ainsi que par la population. La figure 1 présente un portrait des sites connus où la berce du Caucase et la berce spondyle sont présentes au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent.

Tout comme en 2016, l'OBVNEBSL a effectué au printemps 2017 un envoi massif de documents pour l'identification et la déclaration de berce du Caucase, adapté de l'outil conçu par la ville de Lévis. Au printemps, l'OBVNEBSL a avisé par courrier les propriétaires de lots affectés que des travaux de contrôle auraient lieu sur leur propriété (ANNEXE 4).



**Figure 1.** Occurrences et colonies de berce du Caucase et spondyle au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

## 4. Méthodologie

Les techniques de contrôle et d'éradication de la berce du Caucase enseignées par les professionnels d'Acérifor, à l'occasion d'une formation dispensée en 2016, ont été mises en œuvre lors des interventions. Ainsi, les équipements de protection utilisés ainsi que les méthodes de travail employées ont permis de réaliser les travaux de manière à prévenir les brûlures occasionnées par un contact direct ou indirect avec la sève. De même, les méthodes d'intervention appliquées maximisent le succès travaux réalisées sur le terrain. L'entreprise Géo-Gestion, ayant suivi la formation d'Acérifor, a été mandatée par l'OBVNEBSL pour réaliser les interventions de terrain complémentaires à celles réalisées directement par le personnel de l'organisme. Les mesures de prévention et de premiers soins ont aussi été transmises à tous les intervenants impliqués dans les travaux de terrain.

## 5. Résumé des interventions de contrôle réalisées en 2017

### ❖ Site 1

**Municipalité :** Saint-Guy

**Coordonnées (degrés décimaux) :** (-68.7825, 48.0337)

**Description de la colonie :** Colonie répartie sur une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>, située derrière une propriété, à la limite du boisé. Milieu perturbé (remblai) ayant fait l'objet de contrôle en 2015 par le propriétaire. Les propriétaires du lot voisin auraient effectué de l'extraction à la racine au printemps 2016.

**Interventions :** En date du 16 mai 2017, des travaux d'extraction à la racine ont été effectués par l'OBVNEBSL. Environ 100 plants ont été éliminés (figure 2). Un suivi a été effectué le 10 juillet pour s'assurer de l'absence de plants en fleurs. Aucun individu mature n'était alors présent sur le site. Une douzaine d'individus ont alors été éliminés par extraction à la racine.



**Figure 2.** Site de Saint-Guy suite aux interventions d'extraction du 16 mai.

---

### ❖ Site 2

**Municipalité :** Trois-Pistoles

**Coordonnées (degrés décimaux) :** (-69.1601, 48.1345)

**Description de la colonie :** Colonie répartie sur environ 500 m<sup>2</sup>, située sur un lot privé dans un dénudé humide et en partie dans un secteur marécageux en présence aux abords d'un talus constitué de matériaux de remblais. Les deux sites sont situés du côté nord de la rue Notre-Dame Est.

**Interventions :** Environ 300 plants ont été éliminés par extraction à la racine en date du 23 juin. Les travaux de contrôle ont été réalisés par un professionnel de Géo-Gestion (figure 3). Un suivi a été effectué par l'OBVNEBSL le 11 juillet. Aucuns plants en fleur n'étaient alors présents. Moins d'une dizaine de plants immatures ont été observés sur le site.





**Figure 3.** Travaux réalisés à Trois-Pistoles (source : Géo-Gestion)

---

#### ❖ Site 3

**Municipalité :** Saint-Narcisse

**Coordonnées (degrés décimaux) :** (-68.3867, 48.3155)

**Description de la colonie :** Il s'agit d'une nouvelle mention en 2017. Un seul plant mature en fleur était présent dans le fossé routier de la route 232.

**Interventions :** Le plant a été éliminé par extraction à la racine par l'OBVNEBSL en date du 11 juillet 2017. Les ombelles de fleurs ont été récoltées et ensachées.

---

#### ❖ Site 4

**Municipalité :** Notre-Dame-des-Neiges

**Coordonnées (degrés décimaux) :** (-69.1513, 48.1477)

**Description de la colonie :** Colonie répartie sur moins de 75 m<sup>2</sup>, située dans le talus d'un petit cours d'eau

permanent, au niveau de son embouchure avec le fleuve. Les individus sont épars au sein d'un aménagement riverain largement constitué de Pétasite du Japon, créant une couverture végétale dense. La colonie a fait l'objet d'interventions (pulvérisation manuelle de glyphosate) par MRC des Basques en 2016.

**Interventions :** En date du 28 juin 2017, Géo-Gestion a effectué une intervention mineure sur le site présentant seulement quelques plants. Une quinzaine de plants ont été éliminés par extraction à la racine. Un suivi réalisé par l'OBVNEBSL le 11 juillet révèle l'absence de plants mature.

---

### ❖ Site 5

**Municipalité :** Sainte-Blandine

**Coordonnées (degrés décimaux) :** (-68.4570, 48.3664)

**Description de la colonie :** Colonie dense d'environ 150 m<sup>2</sup> située bordure d'un boisé et d'une parcelle agricole en culture. Des opérations de coupe d'ombelles ont été effectuées en 2016 par Géo-Gestion et l'OBVNEBSL. Le champ a été labouré au printemps, ce qui a pu contribuer à la dispersion des semences présentes dans le sol. Les nouveaux propriétaires (ferme Blandinoise) ont été sensibilisés à la problématique.

**Interventions :** Des interventions de contrôle ont été réalisées dans le secteur agricole par Géo-Gestion en date du 2, 4, 5 et 30 juin. Environ 500 plants ont été retirés par extraction à la racine. Le labour a rendu l'opération de déracinement plus difficile et certains fragments n'ont pu être extraits complètement (figure 4).





**Figure 4.** Interventions de contrôle en bordure d'une parcelle agricole (source : Géo-Gestion)

Dans la section boisée, Géo-Gestion a procédé à l'extraction à la racine d'environ 275 plants en date du 30 juin et du 2 juillet (figure 5).



**Figure 5.** Extraction à la racine de berce du Caucase en secteur boisé (source : Géo-Gestion)

---

### ❖ Site 6

**Municipalité :** Sainte-Blandine

**Coordonnées (degrés décimaux) :** (-68.4576, 48.3649)

**Description de la colonie :** Colonie répartie sur environ 2000 m<sup>2</sup>, dans un boisé en régénération. La colonie s'étend à l'ouest dans un talus de matériaux de remblai ainsi que sur un terrain résidentiel. Des interventions de contrôle au glyphosate ont été réalisées en 2015 par des consultants sur quelques colonies localisées qui présentaient plusieurs individus matures.

En 2016, l'OBVNEBSL et Géo-Gestion ont réalisé une opération de coupe d'ombelles de fleurs afin d'empêcher toute dissémination. La particularité de ce site consiste en une impressionnante quantité de plants immatures situés sous le couvert arbustif des cornouillers stolonifères, limitant ainsi leur accès pour intervenir.

**Interventions :** Le 12 mai 2017, l'OBVNEBSL a réalisé une reconnaissance et le balisage du site en vue des travaux de débroussaillage réalisés le 18 mai par un technicien en aménagement forestier de la Société d'exploitation de ressources de la Neigette (S.E.R. de la Neigette). Ainsi, environ 1000 m<sup>2</sup> de boisé a été

éclairci afin de permettre la pulvérisation au glyphosate des innombrables plants présents sous le dense couvert arbustif (principalement composé de cornouiller stolonifère). Le même jour, l'OBVNEBSL a procédé à l'extraction à la racine d'une vingtaine de plants matures et effectué une détection de plants sur les sites avoisinants.

Le 25 mai, l'agronome et agricultrice Marie-Claude Lavoie a pulvérisé, à l'aide d'un pulvérisateur dorsal, du glyphosate (R/T 540 Herbicide Liquide No. Homologation PCP 28487), d'une concentration de 50 grammes d'ingrédients actif par litre de solution, sur une superficie d'environ 1400 m<sup>2</sup> (figure 6). Le 11 juillet un suivi terrain révèle une efficacité du traitement sur plus de 90% de la superficie traitée. Le succès de l'opération, soit la mortalité des individus, pourra être évalué avec précision au printemps 2018. Lors du suivi, moins d'une centaine de plants ont été recensés sur le site (79 ont été dénombrés et géoréférencés), dont 2 plants matures en fleur (figure 7). Ces deux plants ont été éliminés par extraction à la racine le 12 juillet. Les ombelles de fleurs ont été récoltées et ensachées.



**Figure 6.** Pulvérisation manuelle de glyphosate à Sainte-Blandine





**Figure 7.** État de la colonie de berce du Caucase suite aux interventions de contrôle – Sainte-Blandine

### ❖ Site 7

**Municipalité :** Esprit-Saint

**Coordonnées (degrés décimaux) :** (-68,5394, 48,0832)

**Description de la colonie :** Colonie répartie sur environ 20 m<sup>2</sup>, dans l’emprise de la route dans le bas d’un talus en remblai. Un vingtaine d’individus étaient en fleur à l’été 2017. Cette colonie est suivie depuis 2014 par le MTMDET, qui a réalisé des interventions de contrôle à l’été 2017. La majorité des plants ont été extraits par la racine. Lors d’une visite de suivi réalisée le 24 juillet par l’OBVNEBSL, un seul plant en fleur a été extrait, puis les ombelles ont été récoltées et ensachées.

## Site 8

**Municipalité :** Saint-Joseph-de-Lepage

**Coordonnées (degrés décimaux) :** (-68,1495, 48,5632)

**Description de la colonie :** Une première mention de berce spondyle (*Heracleum sphondylium*) a été signalée à l'OBVNEBSL le 7 août 2017. Une petite colonie située dans le fossé la route 132 (côté ouest) comptant quatre individus en fleur a fait l'objet d'une intervention le 8 août par un professionnel de l'OBVNEBSL. Les individus éliminés par extraction à la racine, puis les ombelles de fleurs ont été récoltées. Les fleurs n'avaient pas complété leur maturation en graine et aucune semence ne semble avoir été dispersée en date des travaux. La nature compacte du sol (matériaux de remblai) a rendu difficile l'extraction en profondeur des racines.



**Figure 8.** Berce spondyle (*Heracleum sphondylium*) dans un fossé routier à Saint-Joseph-de-Lepage

## 6. Conclusion et recommandations

Les interventions réalisées au printemps et à l'été 2017 sur 8 colonies répertoriées de berce du Caucase et de berce spondyle au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent ont permis d'interrompre le renouvellement du foyer de graines du sol par l'élimination systématique de tout plants matures (en fleur) observés, et ce avant la dissémination des semences. De plus, les interventions de contrôle mécaniques et chimiques employés ont permis d'affecter significativement l'ensemble des populations par l'élimination directe de plants immatures. Néanmoins, la poursuite de la mise en œuvre du *Plan de lutte de la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent* dès le printemps 2018 est nécessaire afin d'assurer les retombées des efforts de



contrôle investis depuis 2016 et poursuivre l'épuisement du réserves de graines pour l'ensemble des sites contrôlés. Il est recommandé de procéder à une première phase d'intervention dès la mi-mai 2018 et ce tant pour les interventions mécaniques que chimiques, afin d'optimiser l'efficacité des traitements.

## **ANNEXE 4**

### **OUTILS DE COMMUNICATION**



Le 10 Mai 2017

**Objet : INTERVENTIONS DE CONTRÔLE ET D'ÉRADICATION DE LA BERCE DU CAUCASE**

Madame, Monsieur,

Des travaux de contrôle et d'éradication, visant à freiner la dispersion de la **berce du Caucase**, auront lieu vers la fin mai et début juin 2017 dans quelques municipalités du Bas-Saint-Laurent. Comme vous êtes propriétaire d'un lot affecté par une population de berce du Caucase ou d'un lot connexe, nous vous informons que nous réaliserons gratuitement ces travaux, dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Cette initiative découle des efforts de concertation du travail du Groupe de travail sur la berce du Caucase du Bas-Saint-Laurent et repose sur la contribution du Collectif Régional de Développement (CRD) et de la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent. La coordination des travaux est réalisée par l'Organisme des bassins-versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL).

Rappelons que la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante exotique envahissante répertoriée pour la première fois au Québec en 1990 mais dont la présence est connue depuis quelques années au Bas-Saint-Laurent. Sa production importante de graines et leur persistance dans l'environnement lui permet de coloniser rapidement divers milieux. La sève et les graines de la berce du Caucase contiennent des toxines pouvant causer des dermatites sévères jusqu'à 48 heures après l'exposition.

Pour plus de renseignements, svp communiquez avec nous.

En vous remerciant de votre collaboration.

**Louis David Pitre**, Biol. M. Sc.  
Chargé de projets, Responsable du Plan directeur de l'eau (PDE)  
**Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent**



Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, 23 rue de l'Évêché Ouest,  
bureau 108 Rimouski (QC) G5L 4H4, Tél. (418) 722-0666 Téléc. (418) 725-4567

# La Berce du Caucase

des intrus dans votre jardin?

La berce du Caucase est une grande vivace de la famille de la carotte. S'échappant des jardins, elle colonise rapidement les milieux frais, humides et perturbés, comme les berges de cours d'eau, les fossés, les bords de routes et de chemins de fer, les terrains vagues et les champs.



## Comment la reconnaître?

- Hauteur de 2 à 5 m
- Milieux frais, humides et perturbés

Floraison estivale blanche en ombelles aplaties



Tiges robustes, avec taches rougeâtres et poils blancs rudes



Rosette de grandes feuilles (jusqu'à 3 m) à 3 folioles irrégulières vertes foncées, dentelées et poilues



## Impact

La berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. L'ampleur du problème a conduit plusieurs pays à mener une lutte systématique pour l'éradiquer.

Elle représente également un risque pour la santé. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des **lésions cutanées parfois graves semblables à des brûlures**. Si vous avez été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé.



## Ne pas confondre avec la berce laineuse!

La **berce laineuse**, une espèce indigène non envahissante, ressemble beaucoup à sa cousine la berce du Caucase. Avant toute tentative de contrôle, s'assurer qu'on est bien en présence de l'envahisseur. La berce laineuse se distingue de la berce du Caucase par les caractères suivants :

- Taille plus petite (moins de 3 m)
- Taches rougeâtres absentes de la tige ou peu nombreuses
- Poils blancs souples et abondants sous les feuilles (comme du feutre) et sur les tiges



Photos : plant entier, feuille avec pelle, photos de berce laineuse © Hiramain Néron, MAJND; détail de la fleur © Liné1, Wikimedia Commons; détail du pétiole © Fritz Geller-Griem; plants fleuris © Joost J Bakker Urveldien; lésions cutanées © Lamisi, Wikimedia Commons; fleur et tige arrière plan © Geoff Coupe; fleur arrière plan © Harry Harris



# Berce du Caucase



## Historique

Originnaire des montagnes du Caucase au sud-ouest de l'Asie, cette plante des plus spectaculaires a été introduite en culture pour la première fois en 1817 dans un jardin botanique de Londres. Échappée des jardins horticoles, elle a colonisé les habitats naturels et les zones agricoles et urbaines. Son introduction dans les jardins canadiens remonte aux années 1940. Des plants naturalisés ont été aperçus pour la première fois au Québec dans les années 1990.

## Aujourd'hui

Aujourd'hui, la berce du Caucase est naturalisée en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Canada. Au Québec, sa distribution est actuellement en expansion.

## Comment l'éradiquer?

La berce du Caucase se disperse rapidement car elle produit une très grande quantité de graines qui se laissent transporter par le vent ou l'eau. Il est possible de contrôler son expansion par des méthodes de lutte mécanique répétitive en veillant à détruire la production de graines et les semis. Les plants peuvent être tondus, coupés ou arrachés tôt au printemps en prenant soin de retirer les racines. Coupez à 15 cm du sol ou tondez les plants et sectionnez les racines à environ 20 cm de profondeur. Retirez le plus de racines à l'aide d'une pelle ronde ou d'une bêche. Dans le cas d'une tonte mécanique, évitez toute projection des débris en utilisant par exemple un mécanisme d'ensilage automatisé ou ramassez tous les débris.

Pour une petite colonie, vous pouvez recouvrir la zone d'une toile géotextile après avoir coupé les racines. Un travail profond du sol jusqu'à 24 cm de profondeur peut limiter la repousse des plants et la germination des graines. Assurez un suivi 2 ou 3 fois durant l'été et les années suivantes jusqu'à la disparition complète de la colonie.



## N'oubliez pas de vous protéger !

Vous devez couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs (pantalons, manches longues, gants, etc.) non absorbants en portant une attention particulière à la jonction des vêtements. Protégez vos yeux en portant des lunettes ou une visière. Assurez-vous que personne ne se trouve dans un rayon où il pourrait être atteint par la sève ou les débris projetés lors du fauchage, de la tonte ou de la coupe. Lavez les outils qui ont été en contact avec la sève.

## Au jardin, pensez alternatives indigènes!



Bureau du Canada



Angélique pourpre

## Contribuez à la lutte aux plantes exotiques envahissantes!

### Signalez vos observations de berce du Caucase!

Envoyez **adresse/coordonnées ET photos** (tiges, feuilles et fleurs) à l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



pde@obv.nordestbsl.org

berce@mddelcc.gouv.qc.ca

## Références

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *La berce du Caucase*. [www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. *La berce du Caucase*. [www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm)

Pereg, D. et al. 2009. Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. *La berce du Caucase : un envahisseur toxique*. [www.dspq.qc.ca/publications/Berce\\_du\\_Caucase\\_Document\\_info\\_02092009.pdf](http://www.dspq.qc.ca/publications/Berce_du_Caucase_Document_info_02092009.pdf)

Union Saint-Laurent Grand Lacs, Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes. Fiche descriptive de la berce du Caucase. [www.rspet.glu.org/recherche\\_espece/nche\\_espece.php?recordID=440&lang=fr](http://www.rspet.glu.org/recherche_espece/nche_espece.php?recordID=440&lang=fr)

Jéco-agis!



VILLE DE  
LÉVIS

Réalisation :



Photos : détail de la fleur © Harry Harris;  
graines © Eva the Weaver, flickr; bureau du  
Canada © scott.zona, flickr; angélique pourpre  
© pehgoman, flickr; colonie © Antifassa21,  
flickr; fleur et tige antise-plan © Geoff Coupe

© 2011